

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/197

*Portant sur le stationnement interdit au niveau du 8 rue du Général de Gaulle,
à l'occasion de travaux de fouille pour la réalisation d'une boîte de jonction et mise en service de la
nouvelle colonne électrique de l'immeuble*

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,
Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,
Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,
Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE, en date du 5 juin 2026,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,
ainsi que le bon déroulement de la manifestation,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit au niveau du 8 rue du Général de Gaulle, le
jeudi 11 juin 2026, toute la journée, à l'occasion de travaux de fouille pour la réalisation d'une boîte de jonction
et mise en service de la nouvelle colonne électrique de l'immeuble

Article 2 : La mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire, ainsi que la déviation
nécessaire, seront effectués par le demandeur.

Article 3 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des
Services de la commune, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du
présent arrêté qui sera publié et transmis en les formes réglementaires.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai
de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Landivisiau le 9 juin 2026
Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au Maire
« Travaux – Tourisme – Rayonnement communal »
Benjamin ROPERT

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 10/06/2026
Et de la publication, le 10/06/2026
La Directrice Générale des Services,
Catherine THOMAS

